

*Initiatives ministérielles*

d'ordre humanitaire. Six cents de ces personnes sont d'ailleurs emprisonnées.

Un grand nombre de mes électeurs veulent que le gouvernement adopte rapidement ce projet de loi et crée un processus garantissant l'expulsion de ces gens qui constituent, à leurs yeux, un danger pour la société canadienne.

Quel autre objectif vise ce projet de loi? Comme l'ont mentionné mes collègues, il autorisera les agents d'immigration à saisir des pièces d'identité qui sont expédiées de l'étranger et qui pourraient être utilisées par des imposteurs à des fins frauduleuses ou irrégulières. Mes collègues nous ont fait observer que nous sommes à court de personnel. C'est un fait. La police peut déclarer qu'elle n'a pas les effectifs nécessaires pour accomplir cette tâche. Cela signifie-t-il que la loi n'est pas bonne? Cela signifie-t-il qu'on a tort de lui donner ce pouvoir?

Si le Parti réformiste veut réclamer plus d'argent pour le ministère de l'Immigration, qu'il s'adresse au Comité des finances. Sa demande fera partie des consultations budgétaires, et ce serait tant mieux. Peut-être que cela provoquerait des choses.

Le projet de loi précise également qu'une personne ne pourra présenter qu'une revendication du statut de réfugié à la fois. C'est très logique. Toute personne qui veut déjouer le système peut présenter une demande à Vancouver et faire ouvrir un autre dossier à Toronto ou ailleurs. La mesure législative prévoit aussi l'interruption du traitement de la demande de citoyenneté tant que toutes les investigations et les procédures en matière d'immigration ne sont pas terminées.

Je voudrais maintenant aborder un autre point que mon collègue a soulevé. On a établi un groupe de travail de la GRC sur la citoyenneté et l'immigration à Montréal, à Toronto et à Vancouver pour coordonner et assurer le renvoi des personnes qui ont été reconnues coupables de délits graves mais qui se sont soustraites à des mesures de renvoi. Les forces policières régionales vont appuyer le groupe de travail auquel seront affectés vingt membres de la GRC, soit 12 à Toronto, quatre à Montréal et quatre à Vancouver.

Encore là, on peut soutenir que ce n'est pas suffisant. On parle de 25 000 personnes visées par un ordre de renvoi à Toronto. Disons qu'on veut renvoyer mon collègue, ici, à côté de moi, qui est un immigrant reçu. On veut l'expulser et il dit qu'il va partir. Il n'y a en place aucun mécanisme, aucun moyen de contrôler à la frontière qu'il est effectivement parti. Il se peut qu'il soit parti, mais tant qu'il ne nous le confirmera pas, nous n'avons aucun moyen de le savoir.

Dire qu'aucune des 25 000 personnes visées par un ordre de renvoi n'est partie parce qu'aucune ne l'a confirmé, c'est vraiment jouer avec les faits. C'est encourager la croyance voulant qu'il y ait à Toronto un nombre aussi élevé d'immigrants illégaux et de dangereux criminels alors que c'est loin d'être le cas. Il y a un problème et il faut le régler, mais ne l'aggravons pas en parlant de 25 000 personnes. C'est ridicule.

• (1345)

Je reviens à l'idée que 12 membres de la GRC, ce n'est pas suffisant. Donnons-leur une bonne loi à exécuter et voyons dans un an comment ils se débrouillent.

En outre, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques examine la question de savoir comment l'Immigration devrait traiter les jeunes contrevenants n'ayant pas la citoyenneté canadienne qui sont reconnus coupables d'un délit grave. C'est là une question difficile. On va expulser un jeune de 12 ou 13 ans, dont les parents n'ont peut-être rien fait? Les membres de la famille sont des résidents permanents reçus qui n'ont pas encore la citoyenneté canadienne. Que va-t-on faire d'un jeune de 13 ans qui est reconnu coupable de voies de fait graves? Je ne le sais pas. Je ne crois pas que le ministre le sache, ni aucun d'entre nous ici. Il va nous falloir faire preuve à un moment donné de la sagesse de Salomon.

Le gouvernement croit que l'immigration est avantageuse pour le Canada et que notre pays devrait maintenir la réputation dont il jouit à l'échelle internationale comme pays qui aide les réfugiés et qui accueille les immigrants. Toutefois, le gouvernement croit également qu'un bon programme d'immigration doit protéger les Canadiens. Le gouvernement s'est engagé à agir le plus rapidement possible pour apporter les changements nécessaires afin d'assurer l'intégrité du système canadien d'immigration et d'examen du statut de réfugié.

En terminant, je voudrais signaler aux Canadiens que, à mon avis, ce projet de loi renferme des mesures très concrètes. Je crois que nous devons enlever aux personnes qui sont clairement une menace pour la société canadienne le droit d'interjeter appel pour des raisons humanitaires.

Les communautés d'immigrants avouent elles-mêmes en avoir assez de voir leur image ternie par certains politiciens qui ont des préjugés. Ils savent que, lorsque des immigrants commettent des crimes, ce sont souvent les bons néo-Canadiens travailleurs qui finissent par en subir les conséquences. Ceux-ci sont les premiers à vouloir que nous ayons des critères assez sévères en matière d'expulsion et que les personnes qui commettent des crimes graves soient expulsées le plus rapidement possible. Si le Parti réformiste se donnait vraiment la peine d'examiner le fond de ce projet de loi, il serait prêt à l'appuyer.

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je trouve très intéressantes les observations que le député a faites à propos des préoccupations initiales en matière de mise en application de la Loi sur l'immigration. On dirait bien que le député n'a jamais profité de l'occasion d'aller à un poste frontière pour voir comment cela se passe quand des demandeurs du statut de réfugié se présentent en provenance des États-Unis. Ils arrivent sans documents. Ils n'ont aucune pièce d'identité ni aucun véritable système de soutien pour aider les agents d'immigration à déterminer qui ils sont réellement.